



Paris, le 9 Mars 2006

SECTION FEDERALE DES O. AGRICOLES

Site des Organismes Agricoles : [www.fecfo-org-agricoles.fr](http://www.fecfo-org-agricoles.fr)

Lettre circulaire n° 25/11 /06

§ Aux Secrétaires des Syndicats MSA

§ Aux membres de la C.E et du C.N.

# M

MASCARADE

# S

SANS

# A

ARGENT

En cette fin de carnaval, nous avons assisté à la FNEMSA à un grotesque défilé de propositions les unes plus loufoques que les autres.

## COMMISSION PARITAIRE DE NEGOCIATION DU 07/03/06

1. Négociation salariale
2. Projet d'avenant relatif à la mise en place d'une CPNEFP
3. Projet d'avenant relatif au fait syndical
4. Projet d'avenant de révision de la convention collective du personnel de la MSA relatif aux primes de formation
5. Révision quinquennale et projet d'avenant relatif à l'évolution du répertoire des emplois Frais de déplacements à l'intérieur de la Circonscription
6. Journée de solidarité

### NEGOCIATION SALARIALE

M. ISTRIA, une fois de plus, avait pris soin d'intervenir auprès de chaque organisation syndicale pour annoncer que la proposition qui sera faite en séance se situerait dans un contexte voisin à celle de 2005.

En effet, à la CPN du 15 décembre dernier, l'ensemble des organisations syndicales avait refusé la revalorisation de la valeur du point de 0,7 % au 01/01/06.

A cette commission la FNEMSA se situe donc toujours dans le même contexte et précise qu'elle entend « consacrer la ressource disponible pour faire évoluer la valeur du point » (comprendre qu'elle refuse l'attribution de primes). Elle propose une augmentation de la valeur du point de 1 % au 01/03/2006.

La CFDT, la CGC, la CFTC et l'UNSAA, en bataille rangée et à tour de rôle, supplie la FNEMSA d'attribuer aux salariés la fameuse prime Villepin, alors que les Confédérations Syndicales avaient dénoncé les effets pervers d'un tel dispositif. En effet, cette prime ponctuelle de 1 000 euros maximum est « entièrement exonérée » d'impôts et de charges sociales et ne saurait se substituer à des hausses de salaire pérennes.

FORCE OUVRIERE demande une augmentation en faveur des employés et cadres à concurrence des points qui ont été alloués aux agents de directions. D'autant que les regroupements de caisses s'accélèrent et que dans ce cadre les directeurs vont bénéficier de l'attribution d'autres points supplémentaires.

Les employés et cadres seraient sensibles à un geste de la FNEMSA qui pourrait consister à attribuer à tous les salariés, à l'exception des agents de Direction, des points pérennes correspondant à 1 % de la masse salariale. FORCE OUVRIERE se satisferait d'une telle mesure.

Bien évidemment FORCE OUVRIERE précise que la prime ponctuelle, Villepin ou autre, ne fait pas partie de ses revendications salariales.

La FNEMSA fait la sourde oreille face aux différentes demandes, rejette totalement notre proposition ainsi que celle relative à la prime Villepin et maintient sa proposition en précisant qu'elle n'a pas de marges de manoeuvre.

La CFDT, offusquée par le manque d'attention que la FNEMSA lui accorde, nous fait un numéro de jonglage exceptionnel en annonçant qu'il aurait mieux valu pour leur délégation (qui toutefois était au complet) participer à la manifestation qui avait lieu à ce même moment dans les rues.

*Cette remarque fait quelque peu sourire l'assemblée, notamment lorsque nous connaissons la position plutôt frileuse de la CFDT à l'égard de ce mouvement de grève initié par le syndicat FORCE OUVRIERE.*

L'ensemble des organisations syndicales refuse de signer et la FNEMSA maintient sa position qui deviendra sans doute une décision unilatérale.

#### REVISION QUINQUENNALE

La FNEMSA est prête à travailler sur la révision quinquennale compte tenu des demandes effectuées par les différentes organisations syndicales.

Rappelons que FORCE OUVRIERE avait proposé la suppression du 1<sup>er</sup> niveau (les 3 degrés) pour résoudre le problème lié au SMIC supérieur au coefficient 135 et demandé l'ouverture d'une réflexion sur la recomposition complète de la grille de classification actuelle (cf. compte-rendu CPN du 15/12/2005).

Pour la FNEMSA le problème des coefficients 135 est indissociable à la révision de la classification. C'est pourquoi un projet d'accord relatif au coefficient d'entrée dans l'emploi de niveau 1 nous a été soumis afin de négocier une mesure exceptionnelle dans l'attente de la révision quinquennale.

Ce projet prévoit l'attribution au minimum de 3 points d'évolution non résorbables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006 pour tout salarié dont le coefficient d'emploi est de 135 (ces points ne s'imputant pas sur l'enveloppe minimale conventionnelle obligatoire).

Hormis un détail de forme, la durée de l'accord, FORCE OUVRIERE approuve cette mesure provisoire qui permet aux salariés concernés (les plus bas de notre institution) de bénéficier de 3 points pérennes.

La CGT s'allie à notre avis, quant aux autres organisations syndicales, vexées par la fin de non recevoir relative à leurs propositions précédentes, restent muettes et rejettent même ce projet.

Ce projet ainsi que l'ouverture des négociations sur la révision quinquennale seront soumis à la prochaine CPN prévue en juin 2006.

#### PROJET D'AVENANT RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP)

Rappelons que si FORCE OUVRIERE n'a pas signé l'accord sur la formation professionnelle c'était simplement parce que plusieurs points restaient en suspens.

Parmi les sujets restant à négocier notre délégation demandait particulièrement la création de cette CPNEFP.

A cet effet, un projet nous est soumis mais comme d'habitude un certain nombre de points restent à réviser notamment en ce qui concerne les missions et le fonctionnement de cette commission.

Résultat, ce projet que la FNEMSA espérait voir aboutir ce jour ne sera pas signé en séance. Toutefois, les organisations syndicales sont conviées à faire parvenir leurs modifications afin qu'un nouveau projet soit soumis à la CPN de juin 2006.

#### PROJET D'AVENANT DE REVISION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL DE LA MSA RELATIF AUX PRIMES DE FORMATION

Ce point également faisait partie des sujets que la FNEMSA avait laissé à une négociation ultérieure alors qu'il aurait dû être traité avant la signature de l'accord sur la formation professionnelle.

Les propositions de la FNEMSA se limitent à l'attribution d'une prime de :

- 100 points pour l'obtention des diplômes suivants : CIP, Ad'âges, Delta
- 150 points pour l'obtention des licences professionnelles « manager en protection sociale »

**FORCE OUVRIERE** continue à revendiquer l'attribution de points pérennes.

Quant aux autres organisations syndicales (CFDT, CGC, CGT, CFTC et UNSAA) qui s'imaginaient pouvoir mener de véritables négociations après avoir signé l'accord sur la formation professionnelle, elles se trouvent confrontées à une FNEMSA qui rejette en bloc leurs demandes.

#### PROJET D'AVENANT RELATIF AU FAIT SYNDICAL

Cet avenant non plus ne fera pas l'objet d'une signature pour l'heure et sera soumis à la prochaine CPN.

#### JOURNEE DE SOLIDARITE

La demande était de négocier un accord cadre permettant le fractionnement de cette journée telle que le prévoit la circulaire ministérielle et ceci dans un but d'harmonisation. Mais là aussi, la FNEMSA ne souhaite pas ouvrir les négociations au prétexte que cette circulaire serait contraire au texte de loi (la loi interdit le fractionnement mais la circulaire la préconise ?!).

**FORCE OUVRIERE** a indiqué que la circulaire ouvre la possibilité de mettre en place le fractionnement par une décision unilatérale de l'employeur. Il serait facile à la FNEMSA d'indiquer aux directions des caisses de prévoir systématiquement le fractionnement de la journée de Solidarité en cas d'absence d'accord collectif. Cette position serait par ailleurs en adéquation avec les déclarations de Mme GROS, alors Présidente de la CCMSA, qui avait fortement critiqué l'instauration de cette journée de solidarité gérée par la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie créée pour cette occasion.

La délégation Force Ouvrière, réduite pour cause de grève interprofessionnelle, était composée de Anita GNOCCHI et Serge FEUGA.